

# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Paris, le 9 décembre 2021

## Empêcher un spectacle est un délit

En prétendant qu'il allait être d'inspiration « sataniste », des intégristes catholiques ont bloqué l'entrée d'un concert d'orgue d'Anna von Hausswolff, dans une église de Nantes, le 7 décembre 2021. L'Observatoire de la liberté de création, qui réunit une quinzaine d'organisations autour de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), rappelle que la liberté de s'exprimer de ces manifestants ne peut en aucun cas dégénérer en entrave à la liberté de création. Ces personnes doivent être poursuivies sur le fondement de l'article 431-1 du Code pénal.

Nous savons que les menaces de toutes sortes, et notamment les menaces des intégristes, planent sur les œuvres. C'est pour cela que nous avons constitué l'Observatoire en 2002. Nous avons une grande expérience de ce type de rapport de force, car c'est bien de cela qu'il s'agit, et nous déplorons que 370 spectateurs aient été privés du spectacle de cette musicienne suédoise par une cinquantaine d'intolérants.

Nous encourageons le lieu unique et les spectateurs à déposer plainte pour entrave à la liberté de création et de diffusion d'une œuvre contre ces activistes dont certains ont été identifiés. Nous leur proposons notre aide et notre soutien.

Nous encourageons vivement tous les lieux de diffusion de la culture à prendre conscience de la nécessité de s'informer, de s'organiser et prévenir ce genre d'incident pour que plus jamais, en France, on ne puisse lire dans le journal qu'un spectacle a été empêché.

### Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création :

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (Acid) ; Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT) ; Fédération nationale des arts de la rue ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Ligue de l'enseignement ; Les Forces musicales ; Scénaristes de Cinéma Associés (SCA) ; Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Société des réalisateurs de films (SRF) ; Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac).

### Autres organisations signataires :

Fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles (FAMDT) ; France Festivals ; Futurs Composés, réseau national de la création musicale ; Grands Formats, fédération des grands ensembles et collectifs de jazz et musiques improvisées ; La GRUE - Fédération régionale des arts de la rue Pays-de-la-Loire ; Syndicat des musiques actuelles (SMA) ; Zone Franche, le réseau des musiques du monde.

**Contact :** Service communication de la LDH : [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org) / 01 56 55 51 15

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

Ligue  
des droits de  
l'Homme

